

CONSEIL MUNICIPAL DE ROFFIAC

(*compte rendu Presse - séance du 23 mars 2015*)

I- Vote du compte administratif et de gestion 2014

Présentation des comptes par M^r Jean-Louis Berger, 1^{er} adjoint.

1) Budget principal

La section « Fonctionnement » fait apparaître pour 2014 un excédent de clôture de 44.805,36 € .
Après report de l'exercice N-1 (+ 163.477,00 €) le résultat cumulé s'établit à **+ 208.282,36 €**.
Cette somme permet de couvrir le résultat négatif relatif à la section « Investissement » d'un montant de -163.108,70 € lequel après report du N-1 (+6.588,27 €) ressort à -156.520,43 €.
Ce dernier doit toutefois être diminué des restes à réaliser (+38.455,80 €) ramenant le déficit à **- 118.064,63 €**.

Le résultat de clôture 2014 fait ainsi ressortir un excédent de fonctionnement de **+ 90.217,73 €**.
qu'il est proposé d'affecter au budget primitif 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité :

- le compte administratif 2014 du budget communal et le compte de gestion du receveur en tout point conforme au compte administratif.
- l'affectation du résultat au budget 2015

N.B : Concernant les travaux de l'Église St Gal, il reste à réaliser 185.524,50 € en dépenses alors que 250.290,57 € sont attendues en recettes. A cela il y a lieu d'ajouter la subvention de la région qui a donné son accord (54.000,00 € environ) ainsi que le complément de subventions du Conseil départemental lors des 2 années à venir (79.000,00 € environ). Nous pourrions également compter sur un minimum de 11.000,00 € provenant des dons effectués par l'intermédiaire de la fondation du patrimoine.

2) Lotissement Les Breuils

Concernant la section « Fonctionnement » le résultat fait apparaître un excédent de + 67.160,05 €.
Après report du N-1 (+107.264,53 €) celui-ci s'établit à **+174.424,58 €**,

Pour la partie « Investissement » l'exercice dégage un déficit de – 8.069,78 €, lequel, après report du N-1 (-16.120,07 €) ressort à **-24.189,85 €**

Le résultat cumulé de l'exercice 2014 s'établit ainsi à **+ 150.234,73 €** qu'il est proposé de reporter au budget primitif 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité :

- le compte administratif 2014 relatif au Lotissement des Breuils et le compte de gestion du receveur en tout point conforme au compte administratif.
- l'affectation du résultat au budget 2015

3) Eau et assainissement

La section « Exploitation » dégage pour 2014 un déficit de **-7.473,99 €**. Après affectation du N-1 (+ 10.927,82 €) l'exercice fait ressortir un excédent de **+3.453,83 €**

Concernant la section « Investissement » l'année 2014 se traduit par un déficit de **-38.768,90 €**

lequel après report du N-1 (+72.095,51 €) s'établit à + 33.326,61 € .

L'exercice 2014 fait ainsi ressortir un résultat cumulé de + 36780,44 € .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité :

- le compte administratif 2014 relatif au service « Eau et assainissement » et le compte de gestion du receveur en tout point conforme au compte administratif.
- l'affectation du résultat au budget 2015

II- Questions diverses

1) Travaux en cours

Un recensement des travaux en cours ou à effectuer est dressé .

- columbarium (reste le banc à poser)
- Védernat (mise en place de caniveaux pour évacuation des eaux de pluie)
- bacs à pelouse sur le bourg
- mur dans le bourg à reconstruire.

Concernant les gros travaux (réfection des chemins communaux notamment) la commission se réunira le 31mars prochain à 18h.

Élections départementales :

Le Conseil municipal s'est réjoui de l'élection le 22 mars dernier de son maire Aline Hugonnet en tant que Conseiller départemental.

Rappelons que cette dernière s'est présentée au sein du binôme constitué avec M^r Didier Achalme, dans le canton de Saint-Flour 1 et que leur élection a été assurée dès le premier tour.

Nous leur souhaitons tous nos vœux de réussite pour ce nouvel investissement.